

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

La MRC de La Matanie affecte la partie du Fonds que lui délègue la Ministre, au financement de toute mesure de développement local et régional que prend la MRC dans le cadre l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR).

Les priorités d'intervention sur lesquelles la MRC souhaite se concentrer pour la prochaine année ont été identifiées sur la base d'exercices de concertation et en regard des enjeux qui sont importants pour la population et pour les élus. La liste suivante présente les priorités d'intervention retenues et ne sont pas présentées par ordre d'importance. Elles sont établies en fonction des objets du Fonds régions et ruralité (FRR) et servent à orienter la façon dont le FRR sera principalement utilisé.

Priorités d'intervention 2022-2023

1. La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
2. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires;
3. Le soutien aux municipalités locales en expertises professionnelles ou pour établir des partages de services et de ressources humaines, matérielles et financières (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
4. Le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise incluant l'économie sociale, les coopératives et les services de proximité ainsi qu'à la promotion de l'entrepreneuriat;
5. Le soutien au développement de l'attractivité du territoire, au recrutement de main-d'œuvre, à l'accueil et à la rétention des personnes;
6. Le soutien au développement rural dans le territoire de la MRC;
7. Le soutien au développement, à l'accueil et à la promotion touristique;
8. Le développement de créneaux d'excellence qui contribuent au positionnement de La Matanie, notamment le secteur maritime, l'imagerie numérique et la culture, l'énergie renouvelable, l'agriculture, la forêt et le tourisme;
9. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants :
 - pour améliorer ou offrir des milieux de vie sécuritaire et de qualité, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, agricole, économique, technologique, environnemental et de la mobilité de la population;
 - pour viser l'attraction et la rétention de la ressource humaine (nouveaux arrivants et natifs) et répondre aux enjeux du vieillissement de la population;
 - pour encourager l'implication sociale, la solidarité et l'inclusion sociale;
 - pour développer, diversifier et consolider l'économie du milieu;
 - pour favoriser l'émergence d'une économie plus verte basée sur les principes des 3RV, de l'économie circulaire et des circuits courts ainsi que pour contrer les changements climatiques et leurs impacts;
 - pour faire connaître et exploiter de manière durable les terres et ressources forestières, agricoles et marines dans un souci d'autonomie locale;
 - pour mettre en valeur nos paysages et notre patrimoine.